

## Produit: Baloise Motocyclettes

**Disclaimer :** Ce document n'est pas destiné à vos besoins spécifiques et les informations et obligations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour toute information complémentaire concernant les droits et obligations de la compagnie d'assurance et de l'assuré, veuillez-vous référer à la documentation précontractuelle et contractuelle du produit d'assurance choisi.

### Quel type d'assurance est-ce ?

Cette assurance annuelle est une option étendue à votre police RC Automoteurs qui vous permet d'obtenir de l'assistance en cas de panne, accident ou vol de votre motocyclette.



### Qu'est-ce qui est couvert ?\*

#### COUVERTURE ASSISTANCE MOTOCYCLETTE

- ✓ L'envoi sur place d'un dépanneur et le remorquage de la motocyclette si le dépanneur ne peut pas lui rendre sa mobilité dans l'heure
- ✓ Le transport de l'assuré et de ses bagages jusqu'à son domicile, le réparateur où l'endroit où l'assuré doit se rendre ;
- ✓ Transport des enfants mineurs qui accompagnent l'assuré à ce moment-là ;
- ✓ Assistance en cas de vol de la motocyclette ;
- ✓ Frais de gardiennage de la motocyclette en cas de transport ou de rapatriement.

**\*Pour un aperçu complet des garanties, des plafonds et des exclusions, nous vous renvoyons aux conditions générales.**



### Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?\*

#### COUVERTURE ASSISTANCE VOITURE

- ✗ Les motocyclettes d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup> ou d'une puissance nominale continue maximale supérieure à 4kw ;
- ✗ Les véhicules destinés aux personnes handicapés physiques ;
- ✗ Le prix des pièces, les frais de réparation et d'entretien et signalisation.
- ✗ Les frais de diagnostic, démontage,
- ✗ Les auto-stoppeurs voyageant dans le véhicule assuré
- ✗ L'immobilisation de la motocyclette qui est intentionnellement provoquée par l'assuré



### Quelles sont les limitations ?

#### COUVERTURE ASSISTANCE MOTOCYCLETTE

- ! La motocyclette doit être immobilisé sur une route carrossable ;
- ! L'intervention pour le déplacement de l'assuré vers son lieu de destination est limitée à 200 EUR ;
- ! Les frais de remorquage ne sont pas pris en charge lorsque nous n'avons pas été contactés



## Où suis-je assuré ?

LES MTOTCYCLETTES ET ASSURES SONT COUVERT

- ✓ A partir du domicile en Belgique et au Luxembourg et jusqu'à 50 km de la frontière belge en France, Allemagne et les Pays Bas



## Quels sont mes engagements ?

Engagements lors d'un sinistre :

- Contacter ou informer l'assureur dans les plus brefs délais, sauf en cas de force majeure;
- ensuite nous consulter le plus rapidement possible avant de prendre des mesures en relation avec le sinistre ;
- nous informer des garanties qui assurent la totalité ou une partie des risques chez un autre assureur ;
- nous fournir les justificatifs originaux de vos débours garantis ;
- nous céder les titres de transport que vous n'avez pas utilisés lorsque l'assureur a pris en charge votre rapatriement.
- En cas de vol, déposer plainte dans les 24 heures suivant la constatation des faits auprès des services de police compétents



## Quand et comment dois-je payer ?

La prime doit être payée annuellement. A cet effet vous recevrez un avis de paiement. Le paiement d'une prime scindée est possible sous certaines conditions. Il peut y avoir des coûts supplémentaires.



## Quand débute et se termine la garantie ?

La date d'effet et la durée de l'assurance sont fixées dans les conditions particulières du contrat Baloise assistance étendue lié au contrat RC Automoteurs. La durée du contrat est d'un an. Il se reconduit tacitement pour des périodes consécutives d'un an, sauf si une des parties s'y oppose.



## Comment puis-je résilier mon contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat annuellement, au moins trois mois avant la date d'expiration annuelle. Vous pouvez résilier votre contrat par lettre recommandée à la poste, exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.